

Entrevue DGER / SNETAP du 26 août 2008

De lourdes menaces pour les 3 ans à venir

Le Secrétariat Général du SNETAP (A. Merrien, A. Dachicourt, J.-M. Le Boiteux, S. Pagnier, M.-M. Dorkel) a rencontré les responsables de la DGER (J.-L. Buër, Directeur Général, J.-P. Fayolle, DG adjoint, Y. Schenfeigel, sous-direction EPC) le mardi 26 août pour faire le point sur les conditions de la rentrée 2008 et les interroger sur la préparation du projet de budget. Vous trouverez ci-dessous le compte rendu de cette entrevue.

Conditions de la rentrée 2008

- **Structures :** Le Directeur Général a confirmé le (très mauvais) solde des ouvertures / fermetures annoncé lors du CTPC-DGER du 3 juillet pour l'EAP, à savoir - **29 classes**, qu'il a qualifié de « *niveau historiquement élevé* », en précisant qu'il « *ne souhaitait pas alourdir la facture* ». [Nous vous informons cependant que de nouvelles fermetures sont annoncées dans certaines régions ces jours-ci, du fait d'un recrutement ponctuellement insuffisant, ce qui va aggraver ce solde déjà très négatif.]
Nous attirons par ailleurs l'attention des secrétaires de section et des secrétaires régionaux sur la gestion des moyens par certains DRAF/SRFD qui pourraient être tentés – dans le cadre d'une enveloppe globalement insuffisante – de geler des classes supplémentaires ou d'opérer des regroupements lorsque l'effectif constaté est égal ou inférieur à 12 élèves (au lieu du seuil de 10 figurant dans la Note de Service). **La plus extrême vigilance s'impose !**
- **Effectifs :** Selon la DGER, la variation globale des effectifs serait faible à cette rentrée, avec une érosion plus significative dans le Privé temps plein et une quasi stabilité dans le Public et les MFR (mais sans doute avec des variations notables selon les régions).
- **Moyens mis en œuvre**
 - **Recrutements par concours :** A la veille de la rentrée, **225 recrutements** ont été effectués (132 concours externes + 93 concours internes) auxquels s'ajoutent les recrutements COTOREP et les 3^e concours (non chiffrés par la DGER). L'administration a eu recours aux **listes complémentaires** : à ce jour, elle a intégré la totalité des listes pour les PLPA et continue de procéder à des recrutements pour les PCEA (notamment Maths, Physique et TIM) et les CPE. Une fois les recrutements d'enseignants / CPE stabilisés, elle verra si le plafond d'emplois lui permet d'avoir recours à la liste complémentaire TEPETA.
 - **Autres moyens en personnels :** Suite à l'action menée par les personnels à l'appel de l'intersyndicale Snetap-FSU / Sfoerta-FO / Syac-CGT / SUD Rural à l'automne 2007, le Ministre avait décidé de **rétablir 130 ETP d'emplois d'enseignants (pouvant se traduire en emplois, heures sup. ou vacations)**, initialement supprimés dans le budget 2008 (annonce faite lors de l'audience du 15 février 2008). L'effort a été porté à + **160 ETP** (dans le cadre des négociations conduites pendant l'été entre la DGER et le Secrétariat Général du MAP pour la préparation de la rentrée et du prochain budget). Ces moyens réinjectés vont notamment être utilisés pour tenir les engagements pris par l'administration (suite à l'action intersyndicale menée pendant la commission de reclassement de juin 2008) afin de **mettre les contrats des agents contractuels en conformité avec le droit :**
 - transformer les contrats 10/12 en contrats 12/12 (60 à 70 contrats concernés) ;
 - ajuster les contrats aux quotités de travail (ce qui devrait consommer environ 20 ETP) ;Ils serviront par ailleurs à **renforcer les dotations en personnels enseignants** (ajustements de la rentrée >> recrutement de nouveaux contractuels) et en cadres administratifs.

- **Crédits** : Des crédits complémentaires avaient également été annoncés par le Ministre le 15 février afin de mieux assurer les remplacements pour l'année scolaire en cours (2007-2008). Selon la DGER, **des crédits supplémentaires à hauteur de 1,5 M€ vont être délégués aux DRAF/SRFD pour le 1^{er} trimestre 2008-2009**. Précisons que ces crédits comportent notamment un volume important d'heures supplémentaires que la DGER (comme le Ministre de l'Education Nationale) entend imposer aux enseignants déjà en fonctions plutôt que de recruter les enseignants nécessaires pour couvrir les besoins. **Nous rappelons à tous les enseignants que l'administration ne peut leur imposer qu'une seule heure sup. et nous appelons les enseignants titulaires à refuser les autres heures sup., notamment à chaque fois que leur somme dans une discipline donnée devrait donner lieu au recrutement d'un agent contractuel** (c'est à dire lorsque la somme des heures sup. atteint un mi-temps ou, *a fortiori*, le dépasse).

Une somme comprise entre 600 000 et 700 000 € a par ailleurs été obtenue par la DGER pour abonder les crédits destinés à la rémunération des **Assistants d'éducation** afin que la dotation cible (1 145 emplois) soit couverte. En ce qui concerne les **AVS** (Assistants de Vie Scolaire – pour l'accompagnement des élèves présentant un handicap), c'est le Fonds Social Lycéen, abondé à cet effet selon la DGER, qui fournirait les crédits pour assurer leur recrutement.

- **Personnels administratifs** : Le SNETAP était intervenu dès la fin de l'année scolaire – sur la base des remontées en provenance de plusieurs régions – pour dénoncer le non renouvellement annoncé des contrats d'agents contractuels administratifs au 1^{er} septembre 2008 alors que les dotations en personnels administratifs ont été fortement amputées ces dernières années du fait des suppressions de postes de fonctionnaires. La DGER a confirmé que ce serait le **point noir de la rentrée** car elle a décidé de donner la priorité au recrutement d'enseignants pour que les cours soient assurés. Elle nous a par ailleurs indiqué qu'elle demandait aux chefs d'établissement dont la dotation est déficitaire de voir ce qu'ils pouvaient mutualiser à l'échelle des services administratifs de l'EPL avant de procéder à un recrutement.
- **Reclassement des contractuels** : Comme nous l'avions demandé au moment de la commission en juin, **un bilan global du reclassement** sera fait prochainement, et sera **présenté aux représentants des personnels en octobre**. Nous avons dit à la DGER que nous ne comprenions pas pourquoi elle n'avait pas informé les contractuels de leur affectation cette année, en laissant le soin aux SRFD et/ou aux proviseurs de s'en charger, ce qui a conduit un grand nombre d'ACE à ne pas connaître leur affectation à quelques jours seulement de la rentrée. La DGER a imputé ce dysfonctionnement à un retard des services du Secrétariat Général du MAP... Précisons toutefois que les années précédentes, c'était bien la DGER qui s'en chargeait ! Depuis, nous avons été informés (par certains secrétaires régionaux ou secrétaires de section) de postes non pourvus le jour de la rentrée alors que les contractuels n'ont pas tous bénéficié de reclassement. Nous avons également été alertés de la résurgence de contrats morcelés en région. Par ailleurs, il est inadmissible que des contractuels soient informés qu'il ne pourront percevoir leur salaire avant octobre voire novembre. **La plus grande vigilance s'impose donc de nouveau à tous.**

Préparation du Budget 2009-2011

Nous avons interrogé le DGER sur l'élaboration du Budget qui, précisons-le, sera pluriannuel et couvrira les 3 prochaines années (2009 / 2010 / 2011). Les orientations retenues sont donc d'autant plus importantes que, pour la première fois, elles engageront l'EAP pour la quasi totalité du reste de la législature. Comme d'habitude, les chiffres sont toujours sous embargo au MAP alors qu'ils ont été publiés dès juillet à l'Education Nationale (**-13 500 emplois** ont été annoncés à l'EN pour 2009 contre **-11 200** en 2008)... Les services du ministère de l'Agriculture refusent de livrer la moindre information avant le CTPM Budget, généralement convoqué la dernière semaine de septembre et lors duquel le Ministre présente le résultat des arbitrages budgétaires pour le MAP.

Le DGER a indiqué que « *beaucoup d'efforts* » seraient demandés « *à tout le monde* ». Il a même particulièrement insisté sur le fait que l'enseignement privé (temps plein) serait largement mis à contribution, en terme de suppressions d'emplois. Précisons que nous jugerons sur pièces – une fois que nous disposerons des informations – et qu'en plus, les décisions ministérielles sont de toute façon susceptibles d'être modifiées par les parlementaires lors des débats budgétaires, avec des corrections au bénéfice du privé comme nous l'avons régulièrement constaté ces dernières années...

Suite à une réunion qui s'est tenue avec le Service des Ressources Humaines du MAP le 17 juillet, nous avons demandé à la DGER d'intervenir pour corriger une inégalité de traitement au détriment des personnels enseignants et CPE. La doctrine présidentielle – dont nous condamnons le principe puisqu'elle s'appuie sur le postulat de la réduction des emplois, mais qui cependant s'applique – qui affirme que les économies réalisées du fait des suppressions de postes sont redistribuées pour



moitié aux agents sous forme d'indemnités, ne s'applique pas aux enseignants et CPE dont le régime indemnitaire (ISOE ou équivalent) est faible, encadré et peu susceptible d'évolution. Le SNETAP a indiqué qu'une façon de faire bénéficier les enseignants et CPE d'une retombée financière serait d'accroître les taux des ratios promus / promouvables pour accélérer l'accès à la hors classe. Le Directeur Général s'est dit sensible à notre argumentation et a répondu qu'il soutiendrait notre demande.

Pour clore le chapitre de la préparation de la prochaine rentrée, le DGER a indiqué que la note de service de préparation de la rentrée 2009 paraîtrait courant octobre et qu'une prise de parole du Ministre devant le CNEA (sans doute celui d'octobre) n'était pas à exclure.

Il a par ailleurs indiqué que le rapport rendu en juillet par le groupe de pilotage sur le 5^e Schéma présidé par la sénatrice Françoise FERAT (par ailleurs rapporteur du Budget de l'enseignement agricole au Sénat) n'avait pas encore fait l'objet d'un échange entre celle-ci et le Ministre. Nous ne connaissons donc pas à ce jour la teneur de ce rapport ni le sort que lui réservera le Ministre. Rappelons que les travaux d'élaboration du 5^e Schéma doivent se dérouler de septembre à fin novembre, l'objectif étant de soumettre le document à l'avis du CNEA en décembre 2008, pour une application à partir de septembre 2009.

Mise en œuvre du Bac Pro en 3 ans

Le calendrier retenu par la DGER prévoit une mise en œuvre à partir de la rentrée 2009, avec la transformation des classes de BEPA 1 en Secondes Professionnelles. La DGER prévoit 5 spécialisations en Seconde Pro :

- Productions à dominante animale
- Productions à dominante végétale
- Aménagements paysagers
- Conseil Vente
- Transformation / IAA

[La filière Services et certaines formations spécifiques (activités hippiques, animalier de laboratoire, etc.) sont pour le moment maintenues en l'état.]

Les maquettes de la Seconde Pro vont être soumises pour avis aux CNS (commissions nationales spécialisées) de la CPC (Commission Professionnelle Consultative) fin septembre – début octobre.

Les mois qui viennent vont être consacrés à un double exercice :

- la confection des diplômes, sous l'égide de l'Inspection ;
- l'élaboration de la carte des formations, région par région, par les DRAF / SRFD ;

A cet égard, il faut préciser que la DGER n'entend pas transformer toutes les actuelles classes de BEPA 1 en Seconde Professionnelle : certaines classes de Seconde Pro pourront comporter plusieurs spécialités et donc regrouper plusieurs options des actuels BEPA et pour d'autres, il pourra y avoir disparition pure et simple.

Le Cabinet est d'ailleurs en train de rendre des arbitrages sur le nombre de Secondes Pro qui ouvriront dans chaque région et pour chaque composante (Public / Privé Temps Plein / Privé Rythme Approprié) à la prochaine rentrée. Ensuite ce sera aux DRAF d'arbitrer >> Il est donc important pour les militants du SNETAP de se saisir de ce dossier dès maintenant afin de faire un état des lieux précis des filières BEPA et d'identifier celles qui pourraient être « fragiles » et seraient donc susceptibles d'être supprimées. Il faut se battre dès à présent pour exiger le maintien de l'offre de formation de la voie professionnelle dans l'EAP.

Rappelons qu'à la rentrée 2010 ce sont toutes les classes de BEPA 2 qui disparaîtront, dans le cadre de la généralisation du cursus en 3 ans.

Le DGER considère par ailleurs qu'il faut envisager une mise en réseau des établissements (public/public et... public/privé !) et dans ce cadre, par exemple, implanter la Seconde Pro dans un EPL et la Première et la Terminale Bac Pro dans un autre.

Il nous a de plus informés du relèvement des crédits de la formation continue des enseignants pour accompagner les nécessaires reconversions d'enseignants qui se trouveraient en situation de sous service suite aux économies réalisées par le Bac pro en 3 ans. Des "mutations dans l'intérêt du service" sont aussi envisagées par la DGER.

A cet égard, nous lui avons rappelé qu'il y avait urgence à élaborer des PREAP (Projets Régionaux de l'Enseignement Agricole Public) pour définir des stratégies régionales et éviter les concurrences stériles et nous lui avons dit notre refus d'envisager toute mise en réseau entre Public et Privé.

Le DGER a admis que le PREAP pouvait être fondé « compte tenu des restructurations qui seront demandées dans les années à venir » pour tenir compte du contexte budgétaire. Il a par ailleurs souligné qu'il aurait un gros problème avec le Privé dans la mesure où beaucoup de ces établissements n'ont pour le moment que des classes de BEPA et pas de Bac Pro. Il y a



donc fort à parier qu'une des façons de régler ce problème repose pour la DGER et le Ministre sur le principe des vases communicants, qui consistera à **supprimer des classes dans le Public puis à récupérer les moyens correspondants pour en faire bénéficier le Privé et ouvrir les classes de Bac Pro qui n'existent pas actuellement**. En outre, la non transformation de toutes les classes de BEPA 1 en Seconde professionnelle sera, d'une part, un des leviers envisagé par le ministère pour rentrer dans le cadre des suppressions d'emplois publics prévus dans la préparation du budget 2009 et d'autre part, permettra un redéploiement de moyens sur les autres missions.

Nous avons également interrogé la DGER pour savoir si la question de **la mise en œuvre du cursus en 3 ans par la voie de l'apprentissage** avait trouvé des réponses. Il faut bien dire que cet aspect n'a quasiment pas progressé depuis le printemps et que les réponses sont toujours aussi floues. Les discussions en cours avec le Ministère du Travail et avec l'ARF (Association des Régions de France) laissent penser que des contrats de 3 ans sont possibles d'un point de vue réglementaire. **Nous pouvons cependant nous interroger sur l'accueil qui sera réservé par les maîtres d'apprentissage et les apprentis à ce type de contrat ?**

Réforme du lycée

Depuis les annonces datant de la conférence de presse de Xavier Darcos du 17 juillet, rien de nouveau. Les syndicats de l'EN devaient participer à une nouvelle réunion avec le Recteur de Gaudemar, chargé de mission sur ce dossier, mercredi 27 août. Le DGER nous a informés qu'il n'avait pas été contacté par M. de Gaudemar sur cette réforme et qu'il avait dû demander à être entendu !...Nous lui avons rappelé notre attachement à la coexistence des trois voies de formation (générale, technologique et professionnelle) dans nos lycées. A partir de cet avis apparemment partagé par le DGER, celui-ci nous a suggéré de lui adresser une contribution sur ce sujet si nous le souhaitions, ce que le secteur Pédago du SNETAP a fait à l'issue du Bureau National du 27 août.

Précarité

Nous avons réinterrogé la DGER sur ce dossier, en particulier pour savoir où en était le rapport du CGAAER (Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Espace Rural) commandé par le Ministre. Ce rapport, qui devait être remis en avril dernier, n'est toujours pas dans sa phase finale et nous n'avons même pas connaissance de ce qui devait en constituer la 1^{ère} partie, à savoir l'état des lieux de la précarité au MAP.

Nous avons rappelé à la DGER l'engagement qu'elle avait pris sur ce dossier de réunir un groupe de travail spécifique à l'enseignement agricole public, engagement qu'elle tarde à mettre en œuvre.

Signalons par ailleurs **qu'une réunion avec le Secrétariat Général du MAP est prévue le 18 septembre pour poursuivre les discussions sur la mise en place des CCP (Commissions Consultatives Paritaires) des agents contractuels.**

Les actions menées par les personnels à l'appel de l'intersyndicale au cours de la dernière année scolaire ont conduit le Ministre, Michel Barnier, et le Secrétaire Général du ministère à redonner à l'EAP des moyens qui avaient été indûment supprimés dans le budget 2008, ce qui a permis de limiter les dégradations à cette rentrée. Il reste cependant d'importants problèmes à régler, en particulier celui des dotations en administratifs, et il est indispensable de peser sur les débats budgétaires jusqu'en novembre pour faire revoir à la hausse les moyens de l'EAP.

Les projets gouvernementaux pour les années à venir incluent de nouvelles suppressions d'emplois – en nombre croissant dès 2009 – et, dans le système éducatif (enseignement agricole compris), la généralisation du Bac Pro en 3 ans, la réforme du lycée et la redéfinition des services des enseignants vont redessiner une offre de formation en régression par rapport à sa forme actuelle tout en aggravant probablement la charge de travail des personnels.

Les personnels, agissant ensemble de façon déterminée et le plus unitairement possible, sont seuls à même d'imposer d'autres choix au gouvernement ou, au minimum, d'infléchir ses projets destructeurs. C'est pourquoi le SNETAP appelle tous les personnels de l'EAP à poursuivre et amplifier les actions dès cette rentrée et notamment à débattre collectivement des modalités d'action proposées par l'intersyndicale Snetap-FSU / Syac-CGT / SUD Rural (Cf. communiqué du 28 août 2008 adressé à toutes les sections).

Le Secrétariat Général

Paris, le 1^{er} septembre 2008

